

'RANCH'

1.5

Pôle 1 - INTERACTIONS

- Réaménagement du square dit le 'Ranch' ▪

SITUATION EXISTANTE

AMENAGEMENT

- ♦ Le carrefour formé par la rue de l'Etang, la chaussée de Wavre et la rue Louis Hap est aménagé en plaine de jeux pour petits enfants (1 grand module de jeu et 4 petits 'ressorts') et est équipé de bancs. Il est délimité par une haie bordée d'arbres basse tige (catalpas).
- ♦ L'espace compte quelques arbres à haute tige : un platane le long de la rue Louis Hap et trois tilleuls le long de la chaussée de Wavre.

USAGES ET PROBLEMATIQUES

- ♦ Ce lieu est critiqué pour la mauvaise partition de l'espace (espaces perdus). Par ailleurs, les arbres qui le bordent, couplés à la haie, forment une barrière visuelle et referment l'espace.
- ♦ Le grand module de jeu, très vite saturé, est réservé aux tout petits et ne convient pas au-delà de 5 ans. Paradoxalement, cet espace de jeux 'petite enfance' se trouve à proximité d'un carrefour et de voies de circulation assez fréquentées, ce qui semble peu adapté.
- ♦ Les poubelles débordent et les dépôts clandestins se multiplient à côté des bulles à verre, par ailleurs trop présentes dans l'espace.

Cet espace public constitue un enjeu important pour la revitalisation du quartier. Son usage et les nouveaux aménagements pourraient être mis en lien avec les nouvelles fonctions du bâtiment Toby.



Carte d'identité

Maillon du projet phare

Type de projet	Réaménagement du square
Localisation	Croisement rue de l'Etang, chaussée de Wavre et rue Louis Hap
Propriétaire	Commune d'Etterbeek
Surface	2000 m ²
Budget	250.000 euros



DESCRIPTION

Le projet vise le réaménagement complet de ce square, afin d'en augmenter la qualité, la visibilité et d'améliorer l'usage de ce lieu. Inscrit dans le **pôle 1 – INTERACTIONS**, cet espace ouvert aura une fonction de **centralité au sein du quartier** et marquera l'**entrée du bâtiment Toby**. Il jouera le rôle de parvis des nouveaux équipements qui y prendront place (vestiaire social, épicerie sociale, salle(s) de gym / de cours, voir fiche 1.1) et de lieu de rencontre.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Végétal :

- ◆ Dégagement de l'espace, réorganisation de la végétation (tailler/supprimer certaines haies et arbres, envisager des parterres bas...)
- ◆ Plantation d'arbres à haute tige
- ◆ Déminéraliser partiellement le sol

Jeux :

- ◆ Aménagement d'un espace de loisirs, détente et rencontre à destination de tout public, avec par exemple des bancs, tables de jeux, dessins au sol permettant divers jeux.

Eau :

- ◆ Valoriser l'eau, par exemple, fontaine à eau potable

Autre :

- ◆ Bulles à verre enterrées
- ◆ Plan de circulation inchangé
- ◆ Traversée piétonne vers Toby élargie

RESULTATS ATTENDUS

- ◆ Ouverture de ce lieu et amélioration de son usage et de sa lisibilité
- ◆ Amélioration de l'image et de ses qualités environnementales
- ◆ Appropriation par les habitants, amélioration de la convivialité au sein du quartier, amélioration des échanges
- ◆ Meilleure offre de jeux au sein du quartier

DEVELOPPEMENT DURABLE

- ◆ Intégrer la présence de l'eau dans l'aménagement
- ◆ Aménagement favorable à la mobilité douce
- ◆ Renforcer les maillages vert et jeux régionaux

CONDITIONS DE REUSSITE

- ◆ Prévoir la gestion de cet espace
- ◆ Dégagement, ouverture de l'espace existant
- ◆ Consultation de Bruxelles Environnement par rapport au renforcement des maillages vert et jeux régionaux
- ◆ Disposer d'une expertise (urbaniste, paysagiste) pour étudier les différents aménagements
- ◆ Consultation des riverains et usagers du lieu pour la définition des nouveaux aménagements et pour le choix des jeux (coordination par l'Antenne de quartier)



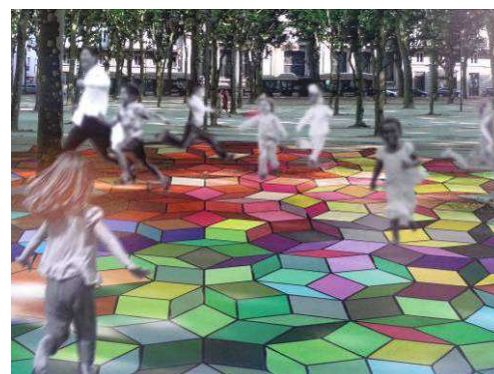
Schéma d'aménagement



Type de végétation, parterres de graminées
Fontaine à eau potable



Tables de jeux



Jeux au sol (marelles, labyrinthes,...)